

**DIRECTION REGIONALE DE L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE
ET DE L'ENVIRONNEMENT RHÔNE-ALPES**

**concession de lignite et de schistes
bitumineux de Vagnas (07)**

synthèse du dossier d'archives

D. JAUFFRET

**Septembre 1993
R 37769 SGR RHA 93**



Service géologique régional Rhône-Alpes
29, bd. du 11 Novembre 1918 - B.P.6083 - 69604 Villeurbanne Cédex
Tél. 78.89.72.02 - Télécopie 78.94.12.64

CONCESSION DE LIGNITE ET DE SCHISTES BITUMINEUX

DE VAGNAS

(ARDECHE)

SYNTHESE DU DOSSIER D'ARCHIVES

PAR D. JAUFFRET

R 37769 SGR/RHA 93

RESUME

Dans le cadre de l'appui à la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE) Rhône-Alpes, le Service Géologique Régional Rhône-Alpes du BRGM réalise l'inventaire exhaustif des concessions minières, valides ou annulées, de la région. Pour chacune de ces concessions un rapport de synthèse des archives du Service des Mines est effectué. Le présent rapport concerne la concession, valide, de lignite et schistes bitumineux de VAGNAS (Ardèche).

Cette concession a été instituée en 1842 pour le lignite seul, puis en 1859, elle a été étendue aux schistes bitumineux et son périmètre a été agrandi. De 1860 à 1875, l'exploitation s'est faite à une échelle industrielle. De 1936 à 1946 une reprise des travaux faisant suite à des recherches sur le gisement a eu pour but de préparer une exploitation à grande échelle. Fin 1946, les travaux ont été totalement abandonnés. Le dernier concessionnaire, la Société des Mines de Vagnas, n'existant plus, cette concession peut être annulée (article 119-1, alinéa h, du Code Minier).

Ce rapport comprend : 15 pages de texte, 3 figures, 1 annexe.

S O M M A I R E

1 - INTRODUCTION

2 - HISTOIRE ADMINISTRATIVE DE LA CONCESSION

3 - GEOLOGIE DU GISEMENT

4 - L'EXPLOITATION

5 - CONCLUSION

FIGURES

Figure 1 : Limites de la concession de lignite et schistes bitumineux de VAGNAS en 1842 et après le décret de 1859 ; emplacements des principaux affleurements du gisement et des principaux travaux au XIXème siècle.

Figure 2 : Limites du permis de recherche de 1942 et emplacements des principaux travaux de 1936-1946.

Figure 3 : Coupe schématique des travaux de 1936-1946.

ANNEXE

Fiche résumée

CONCESSION DE LIGNITE ET DE SCHISTES BITUMINEUX
DE VAGNAS
(ARDECHE)

SYNTHESE DU DOSSIER D'ARCHIVES
PAR D. JAUFFRET
R 37769 SGR/RHA 93

1 - INTRODUCTION

Dans le cadre des activités d'appuis technique et scientifique que le Bureau de Recherche Géologique et Minière réalise pour les Directions Régionales de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement, la DRIRE Rhône-Alpes a souhaité que le Service Géologique Régional Rhône-Alpes du BRGM réalise l'inventaire exhaustif de toutes les concessions minières valides ou disparues de la région Rhône-Alpes. En outre, pour chaque concession minière inventoriée doivent être réalisés :

- un rapport de synthèse des archives du Service des Mines ;
- une fiche résumée ;
- un dossier résumé constitué des copies des pièces d'archives les plus synthétiques.

Ceci doit permettre, à terme, de disposer sous une forme maniable, de l'essentiel des informations existantes sur chaque concession minière, notamment :

- son histoire administrative et sa situation administrative actuelle ;
- l'historique des travaux d'exploitation et l'emplacement des travaux ;
- la géologie.

Le présent rapport est le troisième de ces rapports de synthèse des dossiers d'archives. Il concerne la concession valide de lignite et schistes bitumineux de VAGNAS (Ardèche).

2 - HISTOIRE ADMINISTRATIVE DE LA CONCESSION

La concession de VAGNAS a été instituée pour le lignite, au profit de MM. Jean Pierre VITAL et Jean Xavier CHAUSSADIS par ordonnance royale du 13 janvier 1842. Un cahier des charges et un plan de la concession (à l'échelle de 1/10000) sont annexés à cette ordonnance. L'étendue concédée est de 1 km² et 95 ha.

Par la suite, des demandes de concessions toujours pour le lignite, sont faites plusieurs fois sur des zones contiguës à l'Ouest et au Nord à la concession de 1842, notamment :

- le 20 mars 1845 par MM. François Etienne MARTIN et Joseph Théodore LACROIX pour une superficie de 4 km² et 34 ha ;
- le 20 juillet 1848 par les concessionnaires de la concession de 1842 eux-mêmes, on apprend dans cette demande que M. CHAUSSADIS a cédé ses droits à la concession à M. Jean DUPLAN ; la concession demandée a une superficie de 1 km² 70 ha et 58 ares qui viendront s'ajouter à la concession de 1842 ; cette demande mentionne également des travaux "d'attaque" réalisés par les demandeurs sur la concession demandée et sur la concession dont ils sont déjà titulaires.

Ces différentes demandes sont toutes rejetées. Enfin, le 8 août 1857, 8 personnes (MM. ENNE, HUTTEAU (vicomte d'ORIGNY), CHAUSSY, Mme de SIVRY, MM. MOLINES, GUEZ, GUEZ-LAVIE, MARTIN) réunies en une société civile et en nom collectif, constituée le 20-23 juillet 1857 (siège à Vagnas), demandent une concession pour le lignite et les schistes bitumineux sur la commune de VAGNAS et pour une superficie de 10 km² 75 ha et 85 ares ; cette concession demandée est limitrophe des cotés Nord, Ouest et Sud de la concession de 1842. Dans cette demande sont signalés dans le périmètre demandé l'existence de gisements d'argiles réfractaires et de bancs de pyrite (outre le lignite et les schistes bitumineux).

Le rapport de l'ingénieur des mines en date du 4 novembre 1858 donne un avis favorable à cette demande. Ce rapport signale que la société ENNE, d'ORIGNY, MOLINES et consorts est devenue propriétaire de la concession de 1842 et décrit les travaux déjà réalisés par cette société dans l'extension demandée :

- mine de Champcrébat : plusieurs galeries pour les schistes bitumineux et le lignite ;
- mine du Réal : galerie murillée pour les schistes bitumineux et le lignite avec un banc de pyrite ;
- usine près de la mine du Réal pour la fabrication d'huile de schistes ;
- galerie de reconnaissance près du confluent des ruisseaux de Rioussat et de Sauvasse pour le lignite et les schistes bitumineux.

Le décret impérial du 26 septembre 1859 institue au profit des demandeurs du 8 août 1857 la concession de lignite et de schistes bitumineux de VAGNAS d'une superficie de 3 km² et 97 ha (surface inférieure à celle demandée) et constituée :

- de la concession de 1842 dont les demandeurs sont déjà propriétaires ;
- d'une extension de 2 km² et 2 ha à l'Ouest et au Nord de la précédente.

Un cahier des charges et un plan du 1/10000 (en date du 30 mai 1859) sont annexés à ce décret. Le plan indique les limites de l'ancienne concession et de la nouvelle, les limites demandées par les pétitionnaires en 1857 ainsi que les zones d'affleurement du gisement et l'emplacement des travaux déjà réalisés.

La concession va être exploitée par les concessionnaires constitués en société le 11 mars 1861, GUEZ-LAVIE et Cie. L'exploitation va durer jusqu'en 1875, mais dès 1870 elle est déficitaire du fait de la concurrence des pétroles d'Amérique et finalement la société concessionnaire fait faillite.

En 1876, la mine et la concession sont achetées par MM. BERGER cadet et fils. Divers essais de reprise des travaux furent tentés mais sans résultat. A partir de 1891, les rapports des ingénieurs des mines concluent la justification de l'abandon des travaux.

Le 27 mars 1904, M. BERGER vend la concession et les terrains de surface appartenant à l'ancienne société à M. Adrien BOISSIER. Celui-ci après une tentative infructueuse revend la concession et les terrains (le 23 février 1911) à M. Emile MARTIN qui à son tour vendit la concession, mais pas les terrains, à M. Marcel ACCABAT, le 30 août 1912 ; cette cession est autorisée par le décret du 5 octobre 1915. Entre-temps, le 13 août 1915, une promesse de vente de la concession est signée entre d'une part, MM. MARTIN et ACCABAT et, d'autre part, MM. Maurice DAVID et Louis CHRISTOPHE ; le décret du 22 novembre 1917 autorise l'amodiation et, le cas échéant, la cession de la concession au profit de MM. DAVID et CHRISTOPHE. Enfin, la cession de la concession et de tous droits de tréfonds à M. DAVID (représenté par M. Achille DEBOUT) et aux héritiers de M. CHRISTOPHE (Mme veuve Louis CHRISTOPHE et ses deux filles, Melle Madeleine CHRISTOPHE et Mme Edith DEBOUT épouse de M. Achille DEBOUT), celui-ci étant décédé, est signée par acte sous-seings privés les 15 mai, 29 mai, 19 août et 2 novembre 1918.

En 1936, la concession est la propriété de Mme Edith CHRISTOPHE, épouse de M. Achille DEBOUT, seule héritière de son père, M. Louis CHRISTOPHE, de son mari M. Achille DEBOUT et de M. Maurice DAVID. Par acte en date du 9 juillet 1936, ils vendent la concession à la Société des Mines de VAGNAS. Cette société vient d'être créée : c'est une société anonyme ayant son siège à Vagnas et dont les statuts ont été déposés le 29 juin 1936 chez maître Alain Paul MORANE, notaire à Paris ; M. Louis Hector NOTTÉ en est le président. Cette cession de la concession est autorisée par le décret du 23 mars 1937.

Cependant à partir de 1920, plusieurs sociétés font réaliser des campagnes de sondages afin de reconnaître les prolongements du gisement au Sud et à l'Ouest des limites de la concession :

- en 1920 et 1921 : par la Société des mines de VAGNAS : un sondage au Sud dit sondage n° 5 et un sondage à l'Ouest dit de la ferme Payan ainsi que quelques autres travaux (tranchées) ; les résultats furent peu prometteurs ;
- en 1925 et 1926 : par la société de recherche de Brujas, deux sondages à l'Ouest des limites de la concession ; les résultats furent négatifs ;
- en 1935 et 1936 : par M. BOIZARD de GUISE : trois sondages, d'Est en Ouest : sondages n° 1, n° 2 (à 4,5 m de n° 5 de 1920-21) et n° 3, et quelques tranchées. Celui-ci avait préalablement déposé une demande de permis d'exploitation de schistes bitumineux et de lignite le 4 juin 1935 pour une zone située à l'Ouest de la concession sur les communes de VAGNAS et de BESSAS. Cette demande fut rejetée par décret du 13 août 1936 suite aux résultats négatifs des forages ;
- en 1936, la société des mines de VAGNAS demande également un permis d'exploitation portant à l'Ouest et au Sud Ouest de sa concession au-delà de ses limites sur la commune de Vagnas seule et réalise alors en 1936 et 1937, 2 sondages au Sud de la limite Sud de sa concession : le n° 1 dit sondage de la Chanau et le n° 2. Suite aux résultats peu encourageants des sondages, cette demande est rejetée par décret du 10 janvier 1939.

Parallèlement à ses recherches de l'extension du gisement vers l'Ouest et le Sud, la Société des mines de Vagnas réalise différents travaux de reconnaissance à l'intérieur de sa concession dès 1936 mais aucune exploitation proprement dite.

Par pétition en date du 4 juillet 1941, la société des mines de VAGNAS renouvelle sa demande de permis d'exploitation à l'Ouest et au Sud de sa concession (plan au 1/10000 joint), puis le 27 mai 1942 accepte que, pour cette demande, la Compagnie des Mines de Béthune se substitue à elle. Cette demande est accordée à la Compagnie des mines de Béthune pour une durée de 3 ans par arrêté du 6 octobre 1942. Le périmètre du permis couvre 485 ha. Le 7 mai 1942 un accord constitutif du Groupe d'Etude de la mise en valeur des mines de VAGNAS (se substituant à la société des mines de Vagnas) avait été signé entre la Compagnie des Mines de Béthune et plusieurs autres compagnies industrielles et banques. Cet accord réalisé sur le désir du Gouvernement Français avait pour objet :

- de reconnaître plus précisément le gisement (prouver au moins 2 000 000 t de schistes bitumineux de réserves exploitables) ;
- d'obtenir un prêt de l'Etat afin d'équiper la mine pour une production de 500 tonnes par jour ;
- de préparer une augmentation du capital de la société des mines de Vagnas ;
- d'obtenir pour le compte du groupe puis de la société des mines de Vagnas, l'extension de la concession à l'ensemble du périmètre d'exploitation demandé le 4 juillet 1941.

Le groupe réalise alors une campagne de sondages en 1942-1943 (sondage n° 3 à l'Ouest de la concession, sondage n° 4 dans la concession, sondage n° 5 au Sud de la concession) et d'autres travaux importants d'aménagement de la mine afin de préparer la production contractuelle. Il met en évidence sur le permis d'exploitation un tonnage exploitable de 3 800 000 t de schistes bitumineux.

En outre par arrêté du 27 mai 1944, un 2ème permis d'exploitation a été accordé à la Compagnie de Béthune sur la commune de Salavas limitrophe au Nord de celle de Vagnas ; cet arrêté ne figure pas dans le dossier d'archives, il est simplement mentionné dans les pièces postérieures.

Le 6 octobre 1944, la Compagnie des Mines de Béthune et la Société des mines de Vagnas représentée par M. NOTTÉ directeur général, demandent la mutation à cette dernière du permis d'exploiter accordé à la première le 6 octobre 1942 et le 27 mai 1944 (ce qui revient à une extension de la concession).

La compagnie des mines de Béthune cesse son rôle de gérant de l'affaire fin 1944 et la société des mines de Vagnas avec son capital augmenté, reprend la gestion de la mine ; cette dernière a préalablement obtenu de l'Etat un accord de garantie d'emprunt et de reprise des produits. Des travaux importants sont effectués en 1945 pour préparer la phase d'exploitation du gisement mais fin 1945 l'autorisation de mutation du permis d'exploiter demandé le 6 octobre 1944 n'est toujours pas accordée, les conditions économiques du moment rendant le gisement peu viable. L'arrêt des travaux est d'ailleurs envisagé fin 1945.

Par lettre du 9 octobre 1946 le ministère de l'Industrie demande à la société des mines de Vagnas de mettre en sommeil les travaux en attendant une reprise future, et préalablement, d'achever les travaux de mise en évidence de 5 millions de tonnes de réserve exploitable (traçage en couche Réal et dénoyage d'anciens travaux en couche de Champcrébat). Dans ce but 15 personnes sont maintenues en activité sur les 97, jusqu'au 15 janvier 1947. Un courrier du président de la société des mines de Vagnas du 18 décembre 1946, cité dans la réponse faite le 24 décembre suivant par le ministère de l'Industrie, mentionne un sondage et un puits de reconnaissance réalisés à Salavas et des réserves exploitables très supérieures à 5 millions de tonnes sur le gisement ; c'est ce courrier du 24 décembre 1946 qui demande l'arrêt total des travaux pour le 15 janvier 1947.

Un courrier de l'ingénieur des mines en date du 17 décembre 1949 signale encore la présence sur la commune de Vagnas de 2 personnes chargées du gardiennage, de l'entretien du matériel et des bâtiments et de l'exhaure et de l'entretien sommaire du fond. Aucun arrêté d'abandon de travaux ni aucun procès-verbal de visite d'ingénieur des mines vérifiant la bonne obstruction des travaux ne figurent dans le dossier d'archives.

Enfin de 1972 à 1976, toute une correspondance entre les Charbonnages de France, les services des mines, le ministère de l'Industrie, les services fiscaux et M. et Mme AUCLERT permet de reconstituer les dernières étapes de l'histoire de cette concession :

- en 1954, la société des mines de Vagnas est mise en liquidation ;
- le 8 décembre 1959, M. NOTTÉ ancien directeur de la société et liquidateur de celle-ci vend la concession, les bâtiments et le carreau de la mine de Vagnas à M. Camille AUCLERT ;
- aucune demande d'autorisation de cette cession n'est faite, l'acte de cession est donc nul pour ce qui concerne les clauses relatives à la concession ;
- lors des échanges de correspondance de 1972-1976, M. NOTTÉ étant décédé et la compagnie des mines de Vagnas n'existant plus, la concession n'a donc plus de titulaire ;
- un courrier du ministère de l'Industrie du 3 mars 1976 propose alors d'appliquer à cette concession l'alinéa h) de l'article 119-1 du Code Minier (retrait de la concession).

Aucun arrêté de retrait cependant ne figure à ce jour dans le dossier d'archives.

3 - GÉOLOGIE DU GISEMENT

Le gisement de lignite et de schistes bitumineux de Vagnas appartient à une série crétacé supérieure à pendage Ouest surmontée par les formations détritiques éocènes et oligocènes de l'extrémité Nord du fossé d'Alès.

Les différents affleurements repérés par les concessionnaires de 1859 (figure 1) appartiennent au vue de la carte géologique au 1/50 000 de Bourg Saint Andéol (1989) :

- pour les affleurements de Sauvasse et du Rioussat (ou de Terrier) (schistes et lignite) : au Turonien ;

- pour les affleurements du Réal et de Champcrébat (schistes bitumineux et lignite) : au Santonien ;

- pour les affleurements de Brujas, d'Issoire et de Prade (lignite) : au Stampien supérieur (hors concession).

Seul les lignites et schistes bitumineux des zones de Champcrébat et du Réal ont fait l'objet d'une exploitation importante. Ces deux zones appartiennent à un panneau limité par faille au Nord et au Sud et mesurant 380 m du Nord au Sud. D'Est en Ouest donc de bas en haut on rencontre dans ce panneau la série suivante en affleurement :

- argiles grises et sables ;

- couches de lignite dite du Réal, de 1 m de puissance ;

- banc de pyrite de 10 cm de puissance ;

- couche de schistes bitumineux de 1,50 m de puissance ;

- environ 100 m de puissance de sables et d'argiles renfermant cependant 3 couches de lignite et schistes bitumineux, à savoir, de bas en haut :
 - couche du travers banc du Réal
 - couche intermédiaire
 - couche du tunnel

- couche de schistes bitumineux dite de Champcrébat de 1,80 m de puissance ;
- calcaires dénommés dans les rapports des ingénieurs des mines, calcaires à Hippurites du Sénonien, en réalité calcaires Lutéciens (carte géologique au 1/50 000, Bourg St Andéol, 1989).

Les campagnes de recherches entreprises entre 1920 et 1943 par sondages essentiellement et par quelques reconnaissances au voisinage des affleurements avaient pour but de reconnaître l'extension du gisement :

- au Nord et au Sud, au-delà des failles limite du panneau
- à l'Ouest vers l'aval pendage.

Notons que les résultats des deux sondages de 1920-1921 (sondage n° 5 et sondage de la ferme Payan) s'avérèrent par la suite être peu fiables.

Les résultats de ces recherches, notamment les coupes des sondages, leurs emplacements et les rapports géologiques d'interprétation sont présents dans le dossier d'archives, notamment les rapports géologiques de F. GRANDJEAN (1924), P. THIERY (1925), M. LUGEON (1920, 1921, 1927), M.L. BARRABÉ (1938, 1943).

4 - L'EXPLOITATION

Les premiers concessionnaires (avant 1859) exploitèrent très peu le gisement, se limitant à exploiter les affleurements par tranchées ou par galeries peu profondes. Un procès-verbal de visite de l'ingénieur des mines de 1848 signale cependant le creusement de 2 petits puits dont l'un de 24 m de profondeur. Les travaux semblent se localiser au Sud Ouest de la concession de 1842 et au Nord, entre les Egaux et Guinot.

Des travaux de reconnaissance sont réalisés en 1856 en couche du Réal, dont un puits de 20 m de profondeur, et en couche de Champcrébat en vue d'une demande d'extension de la concession.

A partir de 1859, les nouveaux concessionnaires exploitent le gisement sur une beaucoup plus grande échelle. L'exploitation se concentre alors en couche de Champcrébat et en couche du Réal, ce qui n'exclut pas l'ouverture de travaux de reconnaissances en d'autres zones.

On extrait ainsi chaque année environ 1800 t de lignite en couche du Réal et 5000 à 6000 t de schistes bitumineux en couche Réal et en couche de Champcrébat. Des analyses sur les schistes de Champcrébat donne jusqu'à 60 % de produits volatiles dont :

- 33 % d'eau ;
- 15 % de gaz (utilisé pour l'éclairage) ;
- 12 % d'huile brute donnant :
 - 4 à 5 % d'huile légère
 - 2 à 3 % d'huile lourde
 - 2 à 3 % de goudron
 - un peu de paraffine
(2 à 3 % de perte)

Le lignite est utilisé pour le fonctionnement de l'usine de distillation des schistes, construite à côté de la mine du Réal.

Jusqu'en 1875 date de l'abandon des travaux, la couche du Réal a été exploitée entre les 2 failles limites sur 120 m d'aval pendage soit jusqu'à 28 m sous le jour et la couche de Champcrébat sur 350 m d'aval pendage soit jusqu'à 87 m sous le jour. L'accès à ces couches se fait par descendrie et on note la présence de plusieurs puits pour l'aérage et l'exhaure. Le dossier d'archives contient un plan au 1/1000 des travaux d'exploitation en couche Réal et en couche de Champcrébat mis à jour chaque année de 1864 à 1875.

L'exploitation a été abandonnée de 1876 à 1936. Dans cette longue période on note cependant :

- quelques tentatives de remise en exploitation notamment en 1901 où l'on a creusé un puits et quelques galeries (15 t de schistes bitumineux et 20 t de lignite furent alors extraites) ;
- en 1915-1916 quelques tranchées ouvertes par un particulier en dehors de la concession mais dans ses abords : à Lachenau et dans le quartier de Larochette ;
- en 1917-1919 quelques galeries par le concessionnaire dans les quartiers du Rioussat et de Sauvasse ;
- les recherches par forages et quelques tranchées dont il a été question ci-dessus entre 1920 et 1936, recherches réalisées essentiellement en dehors de la concession (à l'Ouest et au Sud de celle-ci).

De 1936 jusqu'à l'abandon définitif des travaux en 1946, il n'y a pas eu réellement exploitation du gisement mais, outre la poursuite des reconnaissances (forages, quelques tranchées et galeries) dans la concession et dans le permis d'exploiter, dégagement des anciens travaux et aménagement de la mine de Champcrébat et du Réal pour préparer une exploitation fournissant 500 t/j. On note ainsi en particulier :

- quelques galeries dans les couches intermédiaires (entre Réal et Champcrébat)
- une descenderie en travers bancs recoupant toute la série entre les couches de Champcrébat et de Réal ; un levé géologique détaillé de cette galerie a été dressé à l'avancement et figure dans le dossier d'archives
- un puits d'aérage

La figure 3 donne le schéma des principaux travaux réalisés durant cette dernière période. Les plans détaillés de ceux-ci figurent dans le dossier d'archives. Ces travaux fournissaient quelques dizaines de tonnes de lignite par mois utilisé comme combustible par le personnel.

En avril 1946, la mine occupait au total 93 personnes dont 43 au fond.

Lors des recoupements de niveaux sableux des venues d'eau se produisaient. En 1946 on note un débit total d'exhaure de la mine de 120 m³/j (le niveau le plus profond en cours de travaux à cette époque étant le travers banc à 83 m de profondeur : figure 3).

5 - CONCLUSION

La concession de Vagnas a été instituée par ordonnance royale du 13 janvier 1842 pour le lignite sur une superficie de 195 ha. Par décret impérial en date du 26 septembre 1859 sa superficie a été portée à 397 ha et elle a été élargie aux schistes bitumineux.

Le lignite et les schistes bitumineux ont été exploités industriellement de 1860 à 1875. De 1936 jusqu'à l'abandon définitif en 1946, il y a eu reprise des travaux en vue de préparer une exploitation à grande échelle. En 1942, un permis d'exploiter a été institué pour une durée de 3 ans et sur une superficie de 495 ha en bordure Sud et ouest de la concession.

En 1959, le concessionnaire, la Société des Mines de Vagnas, vend la concession et les terrains de la mine. Cette cession n'a jamais été autorisée et n'est donc pas valable (pour ce qui est des clauses relatives à la concession). La société des mines de Vagnas, dernier concessionnaire légal n'existant plus, cette concession est sans titulaire. Elle peut être déchue suivant l'article 119-1, alinéa h) du Code Minier.



FIGURES

Figure 1 : LIMITES DE LA CONCESSION DE LIGNITE ET DE SCHISTES BITUMINEUX DE VAGNAS EN 1842 ET APRES LE DECRET DE 1859 ; EMBLEMES DES PRINCIPAUX AFFLEUREMENTS DU GISEMENT ET DES PRINCIPAUX TRAVAUX AU XIX^{ème} SIECLE
Echelle 1/25 000

Limite de la concession en 1842

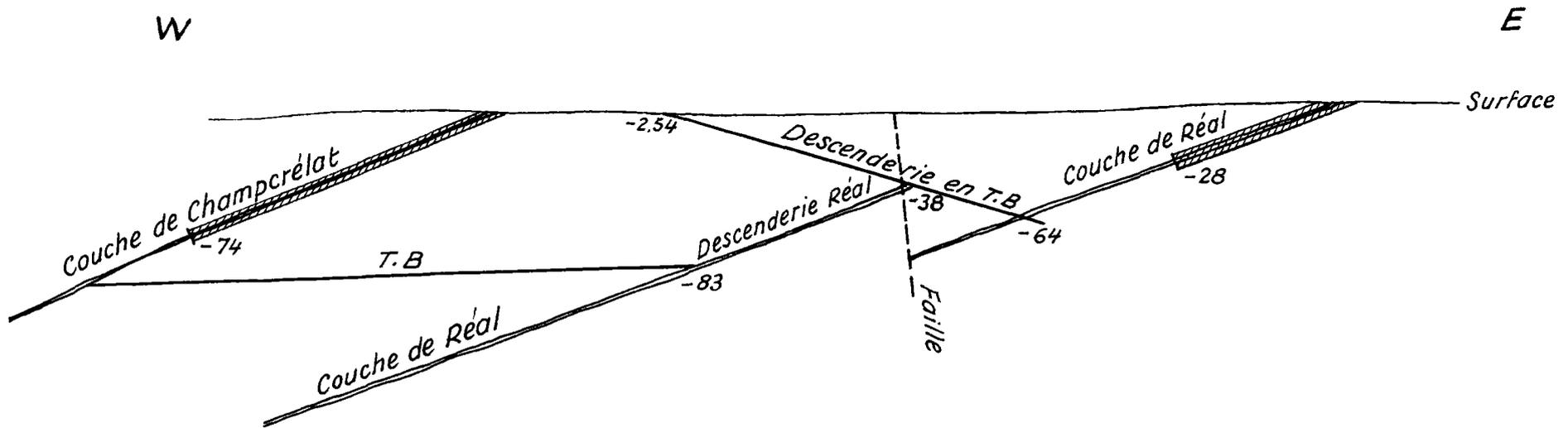
Limite de la concession en 1859



Commentaires :

- ① : Zone de travaux de Champrébat et couche de Champrébat (sur carte de 1859)
- ② : Zone de la Galerie du Réal, de l'usine à schistes et à briques réfractaires et de la couche du Réal (sur carte de 1859)
- ③ : Zones d'affleurements notés sur la carte de 1859
- ④ : Zone d'affleurements et de travaux de recherche notés sur la carte de 1859 (Sauvasse)
- ⑤ : Zones d'affleurements notés sur la carte de 1941

Figure 3 : SCHEMA DES TRAVAUX ENTREPRIS DE 1936 A 1946
(coupe schématique par descenderie Réal)



LEGENDE

-74 : Cote en mètres sous la surface

T.B : Travers bancs

 : Anciens travaux (dépilages en couche Réal et en couche Champcrébat)

ANNEXE

Nom : VAGNAS

Genre : CONCESSION

Validité : VALIDE

Fiche n° : 12

Titulaire : SOCIETE DES MINES DE VAGNAS (disparue)

Substances : LIGNI , SCHBT, , , et substances connexes.

Départements : ARDECHE , , ,

Cantons :

Communes : VAGNAS ,
,
,
,
,
,

Superficie : 397 ha

Situation administrative :

INSTITUTION: ORDONNANCE ROYALE DU 13 JANVIER 1842 POUR LIGNITE SEUL SUR 195 HA A MM. JEAN PIERRE VITAL ET JEAN XAVIER CHAUSSADIS ;

MODIFICATION: PAR DECRET DU 26 SEPTEMBRE 1859 LA SUPERFICIE EST PORTEE à 397 HA ET POUR LIGNITE ET SCHISTES BITUMINEUX, MM. ENNE, D'ORIGNY ET CONSORTS ETANT ALORS CONCESSIONNAIRES .

GISEMENTS : COUCHES DE LIGNITE ET DE SCHISTES BITUMINEUX INTERSTRATIFIEES DANS UNE SERIE SABLO-ARGILEUSE DU CRETACE SUPERIEUR; PENDAGE DE 20° VERS L'W.

TRAVAUX EXECUTES : EXPLOITATION SUR UN PANNEAU DE 24 HA COMPORTANT LES COUCHES DU REAL ET DE CHAMPCREBAT; EXPLOITATION INDUSTRIELLE DE 1860 à 1875: SCHISTES DISTILLES POUR PRODUCTION D'HUILE DANS UN FOUR CHAUFFE AVEC LIGNITE; PRODUCTION ANNUELLE: ENVIRON 1800 T DE LIGNITE ET 5000 T DE SCHISTES; REPRISE DES TRAVAUX DE 1936 à 1946 AFIN DE PREPARER UNE EXPLOITATION DU GISEMENT A GRANDE ECHELLE; ABANDON DEFINITIF EN JANVIER 1947.

ANCIEN TITULAIRE : CONCESSIONNAIRES SUCCESSIFS: APRES LES PREMIERS PUIS MM. ENNE, D'ORIGNY ET CONSORTS: 1876: MM BERGER ET FILS; 1904: M. BOISSIER; 1911: M. MARTIN; 1912: M. ACCABAT; 1918: MM DAVID ET CHRISTOPHE; 1936: SOCIETE DES MINES DE VAGNAS, SOCIETE AUJOURD'HUI (1992) DISPARUE.

OBSERVATIONS : PERMIS D'EXPLOITATION ACCORDE EN 1942 POUR 3 ANS SUR 485 HA A L'W ET AU S DE LA CONCESSION; PAR COURRIER DU 24 DECEMBRE 1946 LE MINISTERE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE DEMANDE QUE TOUS TRAVAUX SOIENT ARRETES AU PLUS TARD LE 15 JANVIER 1947; EN 1959, PAR LA SOCIETE DES MINES DE VAGNAS (LIQUIDATEUR: M. NOTTé), VENTE DES TERRAINS DE LA MINE ET CESSION NON AUTORISEE DE LA CONCESSION A M. AUCLERT.